



DEPARTEMENT DES VOSGES

ARRONDISSEMENT D'EPINAL

COMMUNE DE MONTMOTIER

AFFICHE DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la commune Montmotier
se réunira, en séance ordinaire le 02 février 2026, à 16 heures 00.

Objet de la réunion

- APPROBATION DU RAPPORT DE GESTION SPL X DEMAT 2024 ET 2025
- FIXATION DU TARIF D'AFFOUAGE 2026
- APPROBATION DE L'ASSIETTE DES COUPES 2026
- AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS OUVERTS DE L'EXERCICE PRECEDENT
- VALIDATION DU RETRAIT DE LA COMMUNE DE NEUFCHATEAU DU SMIC
- ACCESSIBILITE MAIRIE
- MOTION DE SOUTIEN POUR LA LIBERTE LOCALE ET LES MOYENS D'AGIR DES COMMUNES

Fait à Montmotier, le 26 janvier 2026

Jean-Pierre POIROU, Maire



A handwritten signature in black ink, which appears to read "Poirot".